



Réf. : 2025-02-D-2-fr-4<sup>1</sup>

Orig. : EN



## **Cadre commun de la 4e série d'inspections d'établissement aux cycles maternel/primaire et secondaire**

**Approuvé par le Conseil d'Inspection Mixte des 10 et 11 février 2026 – Bruxelles (Hybride)**

Entrée en vigueur immédiate

---

<sup>1</sup> Le document 2025-02-D-2 abroge et remplace le document 2019-09-D-24-fr-5 à la fin de la troisième série d'inspections d'établissement

## **Contenu**

### **1. Introduction**

### **2. L'inspection d'établissement aux cycles maternel/primaire et secondaire**

#### **2.1. Cycle d'inspection**

#### **2.2. L'équipe d'inspection**

#### **2.3. Focus sur la 4<sup>e</sup> série d'inspections d'établissement**

#### **2.4. L'auto-évaluation**

#### **2.5. Visites de leçons**

#### **2.6. Réunions**

#### **2.7. Procédure de notification**

**Annexe 1 : Normes, critères et indicateurs pour la 4e série d'inspections d'établissement 2025-2029**

**Annexe 2 : Projet de programme d'inspection**

**Annexe 3 : Calendrier des inspections d'établissement pour les écoles, l'UDP et l'inspecteur de coordination**

**Annexe 4 : Format d'auto-évaluation**

**Annexe 5 : Format du rapport**

**Annexe 6 : Format du rapport de suivi**

**Annexe 7 : Lignes directrices pour les inspecteurs**

**Annexe 8 : Aperçu des observations de leçons**

**Annexe 9 : Liste des documents pertinents**

**Annexe 10 : Calendrier provisoire - Aperçu de la planification des inspections d'établissement**

## 1. Introduction

Selon l'article 17 de la Convention, consacré aux inspecteurs des Écoles européennes, le Conseil d'inspection a pour mission « d'assurer la qualité en procédant à des inspections en équipe et en groupe afin de compléter le travail individuel des inspecteurs », d'exploiter les évaluations ainsi obtenues pour améliorer la qualité de l'enseignement et les résultats des élèves, « de veiller à la coordination et à l'encadrement des études dans tous les domaines du programme d'enseignement en prodiguant ses conseils spécialisés appropriés » et « d'exploiter sa connaissance des écoles acquise lors des visites d'inspection pour disséminer les bonnes pratiques et promouvoir l'harmonisation entre les sections ». L'article 18 de la Convention prévoit également des « inspections mixtes, en équipe ou en groupe portant sur l'enseignement d'une matière en particulier ou sur certains aspects du fonctionnement de l'école » et précise que « les inspections servent également à promouvoir l'auto-évaluation des enseignants et des écoles ».

En décembre 2009, le Conseil supérieur a approuvé le Règlement intérieur des Conseils d'inspection (2009-D-225)<sup>2</sup>. En son article 1, ce document signale que « les deux Conseils d'inspection mettent en place, au niveau du système, des outils d'analyse et des critères d'évaluation permettant d'assurer la qualité de l'enseignement. A cet effet, ils assurent l'inspection individuelle des enseignants, l'inspection des sections, ainsi que les inspections en équipe sur l'enseignement des différentes matières et sur des thématiques concernant l'école dans son ensemble. »

Un Cadre commun d'inspection d'établissement aux cycles maternel/primaire et secondaire a été rédigé. Il prévoit une inspection d'établissement dans les écoles tous les quatre ans et une inspection de suivi deux ans après l'inspection d'établissement.

Un groupe directeur - composé de quatre inspecteurs représentant les cycles du primaire et du secondaire ainsi que d'un représentant des directeurs - approuvé par le Conseil d'inspection mixte, a la responsabilité générale de l'organisation de l'inspection d'établissement.

En 2015, quatre ans après le début de la première série d'inspections d'établissement, une évaluation formelle du Cadre commun a été réalisée. Le groupe directeur chargé des inspections d'établissement a saisi cette occasion pour proposer une approche différente. Cette nouvelle approche a davantage mis à profit l'auto-évaluation des écoles et les résultats de son suivi. En outre, un Directeur a été ajouté dans la composition des équipes d'inspection.

En 2019, le groupe directeur chargé des inspections d'établissement a examiné les conclusions de la deuxième série d'inspections d'établissement, menée de 2016 à 2019. Le groupe directeur chargé des inspections d'établissement a constaté que les principales améliorations recommandées portaient sur l'enseignement et l'apprentissage. C'est pourquoi il a sélectionné des critères permettant de mettre davantage l'accent sur l'enseignement et l'apprentissage lors de la troisième série d'inspections d'établissement.

---

<sup>2</sup> Le présent document est publié sur le site web et porte la nouvelle référence 2021-01-D-70.

En 2024, la méthodologie des inspections d'établissement a de nouveau été évaluée par des groupes de discussion composés de parties prenantes et par une évaluation externe. Il a été décidé de maintenir l'accent sur l'enseignement et l'apprentissage, mais d'inclure également le soutien éducatif. Les adaptations à la méthodologie des rapports d'inspection comprenaient :

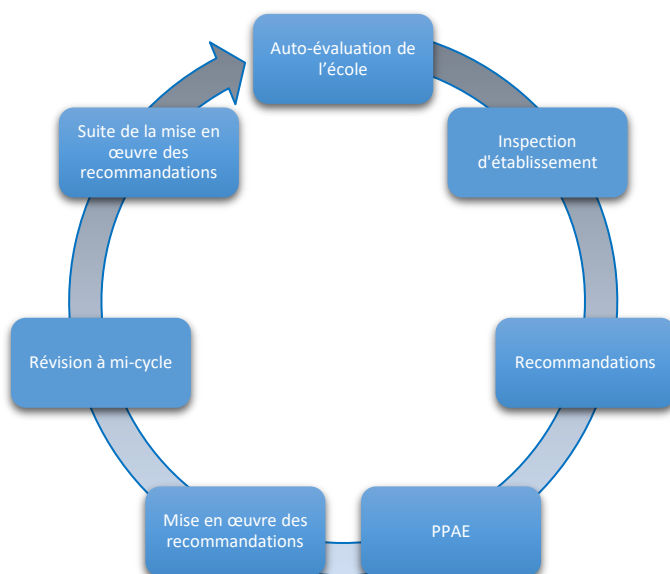
- Formuler des critères pour les recommandations.
- Formuler des instructions plus claires sur la manière de remplir le rapport d'inspection d'établissement.
- Inclure les nouveaux indicateurs en matière d'enseignement et d'apprentissage, en faisant la distinction entre les pratiques efficaces et les pratiques très efficaces.
- Formuler de nouveaux indicateurs pour le soutien éducatif.
- Inclure dans le calendrier d'inspection une séance « portes ouvertes » pour mener un dialogue professionnel avec les enseignants.
- Inclure des réunions (en ligne) avec l'équipe d'inspection pour préparer l'inspection.
- Inclure une réunion (en ligne) avec la direction de l'école pour préparer l'inspection.
- Intégrer les recommandations de l'inspection d'établissement en tant que priorités dans le Plan pédagogique annuel de l'école.

## **2. L'inspection d'établissement aux cycles maternel/primaire et secondaire**

Les inspections d'établissement aux Écoles européennes fournissent une évaluation externe de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et de l'efficacité d'ensemble d'une école afin d'améliorer la qualité de son offre pédagogique. Cette évaluation externe intègre l'auto-évaluation de l'école.

Ce cadre d'inspection fournit une structure pour le processus d'inspection d'établissement. Il intègre un catalogue de critères et d'indicateurs généraux basés sur le document « Assurance et développement de la qualité dans les Écoles européennes » (réf. : 2000-D-264).

## 2.1. Cycle d'inspection



## 2.2. L'équipe d'inspection

L'un des inspecteurs de ce groupe directeur coordonnera l'équipe d'inspection de chaque inspection d'établissement, qui sera en principe composée de quatre à huit inspecteurs, en fonction de la taille de l'école et du nombre de sites. L'équipe doit également comprendre un directeur en tant que membre à part entière. L'équipe doit avoir une langue de travail commune.

L'inspecteur-coordonateur est responsable de la communication avec l'école, l'Unité Développement pédagogique et l'équipe d'inspection. L'inspecteur-coordonateur veille à ce que toutes les parties prenantes soient informées de leur rôle dans l'inspection d'établissement et préparées à l'assumer.

## 2.3. Focus sur la 4<sup>e</sup> série d'inspections d'établissement

Pour le cycle 2025-2029, l'accent restera mis sur l'enseignement et l'apprentissage et inclura également le soutien éducatif. Le cadre se compose de quatre normes comprenant 16 critères au total. Ces derniers sont énumérés à l'annexe 1, avec des indicateurs pour les pratiques efficaces et très efficaces. Outre l'évaluation de ces 16 critères, l'inspection d'établissement se concentrera également sur les recommandations formulées lors des précédentes inspections d'établissement.

## 2.4. L'auto-évaluation

L'inspection d'établissement se base sur l'auto-évaluation de l'école. Le format d'auto-évaluation figure à l'annexe 4. Pour les seize critères à évaluer, l'école s'évaluera comme suit :

- Pratique efficace pas encore démontrée
- Pratique efficace démontrée
- Pratique très efficace démontrée

Pour chaque indicateur, l'école fournira une brève justification.

La méthodologie d'auto-évaluation sera déterminée par l'école. Il est recommandé d'impliquer toutes les parties prenantes dans l'auto-évaluation. Les méthodes

communément utilisées sont les groupes de discussion ou les questionnaires. Étant donné que tous les critères ne sont pas pertinents pour l'ensemble des parties prenantes et que certains critères peuvent nécessiter des explications supplémentaires, il n'est pas recommandé d'envoyer l'intégralité du formulaire d'auto-évaluation aux parties prenantes.

## **2.5. Visites de leçons**

Les visites en classe constituent un élément important de l'inspection d'établissement :

- Les leçons sont choisies au hasard afin de donner une impression représentative de l'enseignement et de l'apprentissage à l'école. Par « au hasard », on entend qu'aucune préférence n'est accordée à certaines matières, sections linguistiques, années ou certains cycles, enseignants.
- Les inspecteurs n'évaluent pas les enseignants individuellement, ils évaluent le niveau d'enseignement et d'apprentissage au sein de l'école.
- Les inspecteurs assistent souvent à une moitié d'un cours, généralement la première ou la deuxième moitié.
- Si cela ne perturbe pas la classe, les inspecteurs se présentent à l'enseignant.
- Les enseignants décident s'ils souhaitent présenter l'inspecteur à la classe et de quelle manière.
- Le cas échéant, l'inspecteur peut poser des questions aux élèves.
- Les inspecteurs n'interfèrent jamais dans le processus d'enseignement et d'apprentissage.
- Les membres de l'équipe d'inspection ne font aucun retour individuel à l'enseignant durant la visite en classe. Les enseignants ayant fait l'objet d'une visite sont libres d'assister à la réunion portes ouvertes pour discuter de la leçon observée.

## **2.6. Réunions**

Au cours de l'inspection d'établissement, des réunions seront organisées avec :

- Direction de l'école
- Les représentants des enseignants aux cycles maternel et primaire
- Les représentants élus des enseignants du secondaire
- Les représentants élus des parents

Ainsi que les représentants de :

- Élèves en primaire
- Élèves en secondaire
- Enseignants en maternelle et primaire
- Enseignants du secondaire
- Personnel du soutien éducatif

Des réunions supplémentaires peuvent avoir lieu à la demande de l'école ou de l'équipe d'inspection. Les réunions dureront au maximum une heure. Dans l'idéal, les réunions comptent entre 6 et 10 participants. Les réunions se dérouleront en parallèle. L'école est invitée à indiquer la langue de travail (DE, EN ou FR) que les participants préfèrent parler lors des réunions. L'équipe d'inspection peut alors s'organiser en conséquence pour faciliter la communication.

Les réunions sont présidées par un membre de l'équipe d'inspection. Le président de la réunion doit :

- Expliquer l'objectif de la réunion
- S'assurer que tout le monde a la possibilité de participer activement à la réunion
- Résumer les propos tenus lors de la réunion
- S'assurer de la gestion du temps conformément au calendrier
- Expliquer la procédure d'inspection suivante

## **2.7. Procédure de notification**

- L'équipe d'inspection transmet un retour oral à la fin de l'inspection d'établissement.
- Un projet de rapport est envoyé à l'école par l'UDP en vue d'effectuer une vérification factuelle.
- Un rapport final est envoyé à l'école par l'UDP et présenté au CIM et au CPM.
- Les recommandations de l'inspection d'établissement sont incluses dans le prochain PPAE qui est envoyé au groupe directeur chargé des inspections d'établissement.
- Deux ans après l'inspection d'établissement, le groupe directeur organise une réunion avec la direction de l'école pour examiner les recommandations en termes de développement, de mise en œuvre et de résultats. Cette réunion se basera sur le Plan pédagogique annuel de l'école et le rapport d'activités annuel (RAA) peuvent être partagées lors de cette réunion. L'école est invitée à présenter une présentation PowerPoint (six diapositives au maximum) sur le travail effectué et les réflexions menées.
- Le groupe directeur chargé des inspections d'établissement rédige un bref rapport de suivi qui est envoyé à l'école et présenté au CIM et au CPM.

## Annexe 1 : Normes, critères et indicateurs pour la 4e série d'inspections d'établissement 2025-2029

Critères	Indicateurs	
	Pratique efficace	Pratique très efficace
<i>Norme I. Planification, préparation et documentation : envisage de promouvoir une bonne progression pour tous les élèves</i>		
1. Planification commune	La planification pédagogique commune est harmonisée comme le prévoit le règlement général. La planification prévisionnelle repose sur le programme des EE et intègre la dimension européenne ainsi que les 8 compétences clés.	La planification pédagogique commune intègre des stratégies d'inclusion dans le processus de planification, en tenant compte des divers besoins des élèves.
2. Journaux de bord	La réflexion sur l'apprentissage est consignée dans le journal de bord, comme l'exige le Règlement général.	La réflexion comprend des suggestions d'amélioration.
4. Évaluation	Les enseignants planifient l'évaluation formative et sommative de la réalisation par les élèves des acquis de l'apprentissage, y compris l'auto-évaluation et l'évaluation par les pairs.	Les enseignants planifient l'évaluation de toutes les compétences (compétences dans les matières et compétences clés). Les enseignants planifient l'évaluation en tant qu'apprentissage afin d'encourager les élèves à prendre la responsabilité de leur propre apprentissage.
<i>Norme II. Résultat : promeut une bonne progression pour tous les élèves</i>		
1. Structure de la leçon	Les enseignants gèrent efficacement leur temps d'enseignement. Les enseignants dispensent des cours en suivant des acquis de l'apprentissage clairs et stimulants et les partagent avec les élèves. Les enseignants contextualisent les acquis de l'apprentissage et les critères de réussite au regard des apprentissages antérieurs et planifiés des élèves.	Les enseignants différencient les acquis de l'apprentissage pour chaque élève ou groupe d'élèves. Les enseignants font preuve de flexibilité en adaptant leurs méthodes et stratégies d'enseignement au cours de la leçon.
2. Méthodes pédagogiques	Les enseignants utilisent des méthodes et ressources pédagogiques et d'apprentissage	Les méthodes d'enseignement favorisent l'apprentissage autonome en donnant aux

	appropriées et variées pour développer les compétences pertinentes (connaissances, aptitudes et attitudes).	élèves des choix et en les encourageant à développer leurs propres stratégies d'apprentissage et à suivre les progrès qu'ils ont accomplis.
3. Participation	Les enseignants maintiennent un bon équilibre entre les approches centrées sur l'enseignant et celles centrées sur l'élève afin d'assurer une participation et un apprentissage actifs des élèves, peu importe leurs aptitudes.	Les enseignants encouragent un environnement d'apprentissage collaboratif où les élèves travaillent ensemble et apprennent les uns des autres.
4. Connaissances	Les enseignants font preuve d'une bonne connaissance des matières et des programmes. Les enseignants démontrent qu'ils connaissent les huit compétences clés.	Les enseignants encouragent les élèves à établir des liens au sein de leur matière et avec d'autres matières.
5. Évaluation	Les enseignants utilisent diverses méthodes d'évaluation, y compris l'auto-évaluation et l'évaluation par les pairs. Les enseignants font fréquemment un retour constructif aux élèves sur leur apprentissage. Les enseignants prennent du temps à la fin des cours pour consolider les acquis de l'apprentissage et évaluer le niveau de réalisation de ces objectifs.	Les enseignants encouragent et soutiennent l'évaluation en tant qu'apprentissage afin d'encourager les élèves à prendre la responsabilité de leur propre apprentissage.
<b>Norme III. Climat pédagogique : crée un climat pédagogique stimulant</b>		
1. Gestion de la classe	Les enseignants créent un environnement d'apprentissage inclusif, sûr et stimulant pour tous les élèves. Les enseignants gèrent efficacement les comportements difficiles en classe.	Les enseignants encouragent et aident les élèves à réguler et à contrôler leur propre comportement.
2. Motivation	À travers leur enthousiasme que leur procurent les matières qu'ils enseignent, les enseignants motivent les élèves à s'investir dans leur apprentissage.	Les enseignants façonnent l'enthousiasme d'apprendre, créant ainsi un environnement pédagogique où les élèves sont d'eux-mêmes motivés à s'investir dans leur apprentissage.

Norme IV. Soutien éducatif : La politique en matière de soutien éducatif est mise en œuvre.		
1. Identification	Les élèves ayant des besoins d'apprentissage spécifiques sont identifiés conformément aux lignes directrices de l'école.	L'école dispose de processus clairs concernant l'organisation du soutien, y compris l'identification précoce (également des élèves doués et talentueux) et la communication avec les parties prenantes.
2. Planification	Les PAG et PAI sont élaborés et mis en œuvre conformément à la politique de soutien éducatif des Écoles européennes.	Les écoles ont mis en place des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des PAG et des PAI.
3. Formation	Une formation est dispensée aux collègues impliqués dans le soutien éducatif.	L'école a mis en place un programme de développement professionnel en matière de soutien éducatif pour l'ensemble du personnel de l'école.
4. Évaluation	L'école démontre comment elle évalue l'efficacité de son soutien éducatif.	L'école a mis en œuvre des actions basées sur l'évaluation.



## Annexe 2 : Projet de programme d'inspection

	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>Matin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite de l'école</li> <li>• Introduction de l'équipe d'inspection au personnel</li> <li>• Présentation de l'auto-évaluation par la direction de l'école</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites de classe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites de classe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions parallèles avec les directeurs adjoints M/P et S</li> <li>• Réunions supplémentaires et/ou visites de classes si nécessaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction du rapport par l'équipe d'inspection</li> </ul>
<b>Après-midi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion interne de l'équipe d'inspection</li> </ul>	13h30-14h30 : Réunion	13h30-14h30 : Réunion	13h00-15h00 : Rédaction du rapport par l'équipe d'inspection	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de feedback</li> </ul>
15h00-16h00 : Réunion		15h00-16h00 : Réunion			
16h00-17h00 : Réunion de l'équipe d'inspection		16h00-17h00 : Réunion de l'équipe d'inspection	15h00-17h00 : Séance portes ouvertes pour un dialogue professionnel avec les enseignants		

- Élèves, par groupes de 6 à 10, avec un éventail aussi large que possible (année, section linguistique, etc.).
- Enseignants par groupes de 6 à 10 avec une diversité aussi grande que possible (matière, section linguistique, etc.).
- Les réunions peuvent se tenir en parallèle : deux en même temps dans les petites écoles, trois en même temps dans les grandes écoles.
- Veuillez adapter le programme à l'emploi du temps de l'école et suggérer d'autres acteurs pertinents, si nécessaire.



## **Annexe 3 : Calendrier des inspections d'établissement pour les écoles, l'UDP et l'inspecteur de coordination**

### **Direction de l'école**

1. Avant la visite de l'école, la direction de l'école devra :
  - Informer les enseignants, les élèves et les parents de l'objectif et des exigences de l'inspection.
  - Si possible, les écoles sont encouragées à ne pas organiser de sorties scolaires pendant la semaine d'inspection.
  - Télécharger les documents suivants dans un SharePoint, organisés de manière logique. Le titre du document doit clairement indiquer le contenu :
    - L'auto-évaluation
    - Le Plan pédagogique annuel de l'école (PPAE) le plus récent
    - Le dernier rapport d'activité annuel (RAA)
    - Les directives de l'école en matière de soutien éducatif
    - Exemples de documents relatifs à l'enseignement et à l'apprentissage ou au soutien éducatif (pas plus de cinq)
    - Une feuille de calcul Excel par cycle (M, P et S) avec un système de filtrage indiquant le nom complet de l'enseignant, le niveau, le code du cours, le code de la matière, le numéro de la salle de classe, le jour et la période
    - L'accès à SharePoint avec les emplois du temps des enseignants
    - Le planning prévisionnel des enseignants (ou un lien vers le planning prévisionnel)
    - Un plan de l'école avec les noms et/ou codes des bâtiments afin que nous puissions localiser la salle de classe
  - Partager l'accès au SharePoint avec l'équipe d'inspection.
  - Établir - en coopération avec l'inspecteur-coordonateur - une proposition de programme pour la visite d'inspection de l'école deux semaines avant l'inspection.
2. Au cours de la visite de l'école, la direction de l'école devra :
  - Soutenir et assister l'équipe d'inspection dans son travail si nécessaire. Par exemple, informer l'équipe d'inspection des absences avant le premier cours.
  - Fournir l'espace nécessaire et le soutien TIC pour la semaine d'inspection.
3. Après la visite de l'école, la direction de l'école devra :
  - Vérifier le projet de rapport pour y déceler d'éventuelles erreurs factuelles et les communiquer à l'UDP dans un délai d'une semaine à compter de la réception du projet de rapport.
  - Décider comment communiquer les résultats de l'inspection aux parties prenantes après avoir reçu le rapport.
  - Intégrer les actions prévues pour répondre aux recommandations dans le PPAE.
4. Suivi de l'inspection d'établissement. La direction de l'établissement devra :
  - Organiser une réunion (en ligne) avec le groupe directeur chargé des inspections d'établissement pour discuter des progrès accomplis dans la mise en œuvre, l'élaboration et les résultats des recommandations. Cette réunion s'appuiera sur le PPAE et le RAA de l'école. L'école est invitée à présenter une présentation



PowerPoint (six diapositives au maximum) sur le travail effectué et les réflexions menées.

### **Unité Développement pédagogique (UDP)**

Toutes les communications officielles concernant les rapports d'inspection se feront par l'intermédiaire de la boîte fonctionnelle : [ES-WHOLE-SCHOOL-INSPECTION@eursc.eu](mailto:ES-WHOLE-SCHOOL-INSPECTION@eursc.eu).

1. Avant la visite de l'école, l'UDP devra :
  - au moins 8 semaines à l'avance, envoyer à l'école,
    - la lettre annonçant l'inspection, y compris le projet d'ordre du jour
    - le formulaire d'auto-évaluation.
  - s'assurer que tous les instruments, modèles et documents pertinents et actualisés sont disponibles sur le SharePoint de l'UDP, à savoir :
    - les rapports et rapports de suivi de la précédente inspection d'établissement
    - le Cadre commun de la 4e série d'inspections d'établissement aux cycles maternel/primaire et secondaire
    - les formulaires d'observation de leçons.
2. Après la visite de l'école, l'UDP devra :
  - envoyer le projet de rapport et une lettre d'accompagnement à l'école,
  - envoyer à l'inspecteur de coordination le retour de l'école sur le projet de rapport,
  - envoyer le rapport final à l'école lorsque l'inspecteur de coordination a intégré les commentaires de l'école
  - envoyer le rapport de suivi à l'école deux ans après l'inspection d'établissement.

### **L'Inspecteur de coordination**

1. Avant la visite de l'école, l'inspecteur de coordination devra :
  - organiser une formation en ligne pour l'équipe d'inspection,
  - organiser une réunion en ligne avec la direction de l'école pour clarifier la procédure, discuter de l'ordre du jour et répondre à toutes les questions,
  - finaliser l'ordre du jour de l'inspection,
  - répartir les tâches entre les membres de l'équipe d'inspection, y compris la présidence des réunions et la planification des visites de classe.
2. Pendant la visite de l'école, l'inspecteur de coordination devra :
  - organiser d'éventuelles réunions supplémentaires si certaines questions doivent être clarifiées,
  - coordonner la rédaction du rapport.
3. Après la visite de l'école, l'inspecteur de coordination devra :
  - envoyer le projet de rapport à l'UDP dans un délai d'une semaine après la fin de l'inspection,
  - communiquer à l'équipe les remarques de l'école sur le projet de rapport et veiller à ce que les modifications soient apportées si nécessaire,
  - finaliser avec l'équipe le rapport et l'envoyer à l'UDP.



## Annexe 4 : Format d'auto-évaluation



Schola Europaea/Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 202x-xx-D-xx-en-1

Orig. : xx



## Auto-évaluation de l'École européenne xx

Nom de l'école :	Date :
Direction de l'école : • • • •	
<b>Méthodologie de l'évaluation</b> Indiquer comment l'auto-évaluation a été réalisée. La méthodologie d'auto-évaluation sera déterminée par l'école. Il est recommandé d'impliquer toutes les parties prenantes dans l'auto-évaluation. Les méthodes communément utilisées sont les groupes de discussion ou les questionnaires. Étant donné que tous les critères ne sont pas pertinents pour l'ensemble des parties prenantes et que certains critères peuvent nécessiter des explications supplémentaires, il n'est pas recommandé d'envoyer l'intégralité du formulaire d'auto-évaluation aux parties prenantes.	

**Norme I. Planification, préparation et documentation : envisage de promouvoir une bonne progression pour tous les élèves**

NY = Pratique efficace pas encore démontrée  
 EP = Pratique efficace démontrée  
 HE = Pratique très efficace démontrée

Critère	NY	EP	HE
<b>1. Planification commune</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La planification pédagogique commune est harmonisée comme le prévoit le règlement général.</li> <li>La planification prévisionnelle repose sur le programme des EE et intègre la dimension européenne ainsi que les 8 compétences clés.</li> <li>La planification pédagogique commune intègre des stratégies d'inclusion dans le processus de planification, en tenant compte des divers besoins des élèves*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b> Établir de manière concise pourquoi la direction de l'école estime que ce critère ne démontre pas encore une pratique efficace, démontre une pratique efficace ou démontre une pratique très efficace.			
<b>2. Journaux de bord</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La réflexion sur l'apprentissage est consignée dans le journal de bord, comme l'exige le Règlement général.</li> <li>La réflexion comprend des suggestions d'amélioration*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			
<b>4. Évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enseignants planifient l'évaluation formative et sommative de la réalisation par les élèves des acquis de l'apprentissage, y compris l'auto-évaluation et l'évaluation par les pairs.</li> <li>Les enseignants planifient l'évaluation de toutes les compétences (compétences dans les matières et compétences clés)*.</li> <li>Les enseignants planifient l'évaluation en tant qu'apprentissage afin d'encourager les élèves à prendre la responsabilité de leur propre apprentissage*.</li> </ul>			

**Clarification :**

\*Indicateurs de pratiques très efficaces

**Norme II. Résultat : promeut une bonne progression pour tous les élèves**

NY = Pratique efficace pas encore démontrée

EP = Pratique efficace démontrée

HE = Pratique très efficace démontrée

Critère	NY	EP	HE
<b>1. Structure de la leçon</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enseignants gèrent efficacement leur temps d'enseignement.</li> <li>Les enseignants dispensent des cours en suivant des acquis de l'apprentissage clairs et stimulants et les partagent avec les élèves.</li> <li>Les enseignants contextualisent les acquis de l'apprentissage et les critères de réussite au regard des apprentissages antérieurs et planifiés des élèves.</li> <li>Les enseignants différencient les acquis de l'apprentissage pour chaque élève ou groupe d'élèves*.</li> <li>Les enseignants font preuve de flexibilité en adaptant leurs méthodes et stratégies d'enseignement au cours de la leçon*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			
<b>2. Méthodes pédagogiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enseignants utilisent des méthodes et ressources pédagogiques et d'apprentissage appropriées et variées pour développer les compétences pertinentes (connaissances, aptitudes et attitudes).</li> <li>Les méthodes d'enseignement favorisent l'apprentissage autonome en donnant aux élèves des choix et en les encourageant à développer leurs propres stratégies d'apprentissage et à suivre les progrès qu'ils ont accomplis*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			
<b>3. Participation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enseignants maintiennent un bon équilibre entre les approches centrées sur l'enseignant et celles centrées sur l'élève afin d'assurer une participation et un apprentissage actifs des élèves, peu importe leurs aptitudes.</li> <li>Les enseignants encouragent un environnement d'apprentissage collaboratif où les élèves travaillent ensemble et apprennent les uns des autres*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			
<b>4. Connaissances</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enseignants font preuve d'une bonne connaissance des matières et des programmes.</li> <li>Les enseignants démontrent qu'ils connaissent les huit compétences clés.</li> <li>Les enseignants encouragent les élèves à établir des liens au sein de leur matière et avec d'autres matières*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			
<b>5. Évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enseignants utilisent diverses méthodes d'évaluation, y compris l'auto-évaluation et l'évaluation par les pairs.</li> <li>Les enseignants font fréquemment un retour constructif aux élèves sur leur apprentissage.</li> </ul>			

<ul style="list-style-type: none"> <li>Les enseignants prennent du temps à la fin des cours pour consolider les acquis de l'apprentissage et évaluer le niveau de réalisation de ces objectifs.</li> <li>Les enseignants encouragent et soutiennent l'évaluation en tant qu'apprentissage afin d'encourager les élèves à prendre la responsabilité de leur propre apprentissage*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			

\*Indicateurs de pratiques très efficaces

<b>Norme III. Climat pédagogique : crée un climat pédagogique stimulant</b>			
NY = Pratique efficace pas encore démontrée EP = Pratique efficace démontrée HE = Pratique très efficace démontrée			
<b>Critère</b>	<b>NY</b>	<b>EP</b>	<b>HE</b>
<b>1. Gestion de la classe</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enseignants créent un environnement d'apprentissage inclusif, sûr et stimulant pour tous les élèves.</li> <li>Les enseignants gèrent efficacement les comportements difficiles en classe.</li> <li>Les enseignants encouragent et aident les élèves à réguler et à contrôler leur propre comportement*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			
<b>2. Motivation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>À travers leur enthousiasme que leur procurent les matières qu'ils enseignent, les enseignants motivent les élèves à s'investir dans leur apprentissage.</li> <li>Les enseignants façonnent l'enthousiasme d'apprendre, créant ainsi un environnement pédagogique où les élèves sont d'eux-mêmes motivés à s'investir dans leur apprentissage*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			

\*Indicateurs de pratiques très efficaces

<b>Norme IV. Soutien éducatif : La politique en matière de soutien éducatif est mise en œuvre.</b>			
NY = Pratique efficace pas encore démontrée EP = Pratique efficace démontrée HE = Pratique très efficace démontrée			
<b>Critère</b>	<b>NY</b>	<b>EP</b>	<b>HE</b>
<b>1. Identification</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les élèves ayant des besoins d'apprentissage spécifiques sont identifiés conformément aux lignes directrices de l'école.</li> <li>L'école dispose de processus clairs concernant l'organisation du soutien, y compris l'identification précoce (également des élèves doués et talentueux) et la communication avec les parties prenantes*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			
<b>2. Planification</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les PAG et PAI sont élaborés et mis en œuvre conformément à la politique de soutien éducatif des Écoles européennes.</li> <li>Les écoles ont mis en place des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des PAG et des PAI.*</li> </ul>			



<b>Clarification :</b>			
3. Formation			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une formation est dispensée aux collègues impliqués dans le soutien éducatif.</li> <li>• L'école a mis en place un programme de développement professionnel en matière de soutien éducatif pour l'ensemble du personnel de l'école*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			
4. Évaluation			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'école démontre comment elle évalue l'efficacité de son soutien éducatif.</li> <li>• L'école a mis en œuvre des actions basées sur l'évaluation.*</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			

\*Indicateurs de pratiques très efficaces



## Annexe 5 : Format du rapport



Schola Europaea/Bureau du Secrétaire général

Unité Développement pédagogique

Réf. : 202x-xx-D-xx-en-1

Orig. : xx



# Rapport de l'inspection d'établissement à l'École européenne xx du jj au jj mois 202x

---

Joint Board of Inspectors

Meeting on xx and xx xx 202x – Brussels (Hybrid)

Joint Teaching Committee

Meeting on xx and xx xx 202x – Brussels (Hybrid)



## **SOMMAIRE**

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>21</b>
<b>2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>22</b>
<b>3. CONCLUSIONS .....</b>	<b>23</b>



## 1. INTRODUCTION

Nom de l'école :	Date :
Équipe d'inspection :	Équipe de direction de l'école :

L'inspection a été réalisée conformément au document « Cadre commun pour la 4<sup>e</sup> série d'inspections d'établissement aux cycles maternel, primaire et secondaire (réf. : 2025-02-D-2-xx-2).

Avant l'inspection, un formulaire d'auto-évaluation de l'école, qui suit la structure des critères et indicateurs des inspections d'établissement, a été envoyé à l'école.

L'école a transmis les documents suivants aux inspecteurs, qui les ont analysés avant de visiter l'école :

- le formulaire d'auto-évaluation de l'école ;
- Le plan pédagogique annuel
- le rapport d'activité annuel.
- 

Les activités d'inspection comprenaient :

- Une présentation par la direction de l'école ;
- Des réunions avec :
  - 
  -
- Des observations de leçons dans toutes les sections linguistiques et dans différentes matières :
  - XX leçons en cycle maternel
  - XX leçons en cycle primaire
  - XX leçons en cycle secondaire
- Une analyse des documents pertinents : planification des enseignants, documents concernant les normes qui doivent être évaluées, documents concernant les projets pertinents, portefeuilles, plans de soutien éducatif pour l'apprentissage (plans éducatifs individuels).
- Une réunion de feedback avec la direction.



## 2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

**Contexte** Rédiger une brève description de l'école, du nombre d'élèves, des sections linguistiques, des éléments pertinents pour le fonctionnement de l'école. Il ne s'agit pas de nos conclusions ou de nos recommandations.

*Résumé des principales conclusions : 5 à 10 déclarations résumant nos conclusions sur la base des indicateurs évalués.*

- 
- 
- 

*Résumé des recommandations : 1 à 3 recommandations, celles-ci doivent être liées aux indicateurs qui ont été évalués. Les recommandations doivent énoncer clairement le résultat souhaité. Les résultats doivent être réalistes et mesurables/observables. Toutes les écoles reçoivent des recommandations dans les domaines qui pourraient être renforcés.*

- 1.
- 2.
- 3.

### 3. CONCLUSIONS

Inspection d'établissement - Formulaire d'évaluation	
Nom de l'école : École européenne	Date :

#### Norme I. Planification, préparation et documentation : envisage de promouvoir une bonne progression pour tous les élèves

NY = Pratique efficace pas encore démontrée

EP = Pratique efficace démontrée

HE = Pratique très efficace démontrée

Critère	NY	EP	HE
<b>1. Planification commune</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La planification pédagogique commune est harmonisée comme le prévoit le règlement général.</li> <li>La planification prévisionnelle repose sur le programme des EE et intègre la dimension européenne ainsi que les 8 compétences clés.</li> <li>La planification pédagogique commune intègre des stratégies d'inclusion dans le processus de planification, en tenant compte des divers besoins des élèves*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Établir si l'équipe d'inspection approuve l'auto-évaluation menée au sein de l'école.</li> <li>Établir de manière concise pourquoi l'équipe d'inspection estime que ce critère ne démontre pas encore une pratique efficace, démontre une pratique efficace ou démontre une pratique très efficace.</li> <li>Donner des exemples de ce qui a été observé et de ce qui ne l'a pas été. Se référer aux indicateurs de ce critère. Ceci est particulièrement important si l'équipe d'inspection n'est pas d'accord avec l'auto-évaluation de l'école.</li> </ul>			
<b>2. Journaux de bord</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La réflexion sur l'apprentissage est consignée dans le journal de bord, comme l'exige le Règlement général.</li> <li>La réflexion comprend des suggestions d'amélioration*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			
<b>4. Évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enseignants planifient l'évaluation formative et sommative de la réalisation par les élèves des acquis de l'apprentissage, y compris l'auto-évaluation et l'évaluation par les pairs.</li> <li>Les enseignants planifient l'évaluation de toutes les compétences (compétences dans les matières et compétences clés)*.</li> <li>Les enseignants planifient l'évaluation en tant qu'apprentissage afin d'encourager les élèves à prendre la responsabilité de leur propre apprentissage*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			

\*Indicateurs de pratiques très efficaces

## Norme II. Résultat : promeut une bonne progression pour tous les élèves

NY = Pratique efficace pas encore démontrée  
 EP = Pratique efficace démontrée  
 HE = Pratique très efficace démontrée

<b>Critère</b>	<b>NY</b>	<b>EP</b>	<b>HE</b>
<b>1. Structure de la leçon</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enseignants gèrent efficacement leur temps d'enseignement.</li> <li>Les enseignants dispensent des cours en suivant des acquis de l'apprentissage clairs et stimulants et les partagent avec les élèves.</li> <li>Les enseignants contextualisent les acquis de l'apprentissage et les critères de réussite au regard des apprentissages antérieurs et planifiés des élèves.</li> <li>Les enseignants différencient les acquis de l'apprentissage pour chaque élève ou groupe d'élèves*.</li> <li>Les enseignants font preuve de flexibilité en adaptant leurs méthodes et stratégies d'enseignement au cours de la leçon*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			
<b>2. Méthodes pédagogiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enseignants utilisent des méthodes et ressources pédagogiques et d'apprentissage appropriées et variées pour développer les compétences pertinentes (connaissances, aptitudes et attitudes).</li> <li>Les méthodes d'enseignement favorisent l'apprentissage autonome en donnant aux élèves des choix et en les encourageant à développer leurs propres stratégies d'apprentissage et à suivre les progrès qu'ils ont accomplis*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			
<b>3. Participation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enseignants maintiennent un bon équilibre entre les approches centrées sur l'enseignant et celles centrées sur l'élève afin d'assurer une participation et un apprentissage actifs des élèves, peu importe leurs aptitudes.</li> <li>Les enseignants encouragent un environnement d'apprentissage collaboratif où les élèves travaillent ensemble et apprennent les uns des autres*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			
<b>4. Connaissances</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enseignants font preuve d'une bonne connaissance des matières et des programmes.</li> <li>Les enseignants démontrent qu'ils connaissent les huit compétences clés.</li> <li>Les enseignants encouragent les élèves à établir des liens au sein de leur matière et avec d'autres matières*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			
<b>5. Évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enseignants utilisent diverses méthodes d'évaluation, y compris l'auto-évaluation et l'évaluation par les pairs.</li> <li>Les enseignants font fréquemment un retour constructif aux élèves sur leur apprentissage.</li> <li>Les enseignants prennent du temps à la fin des cours pour consolider les acquis de l'apprentissage et évaluer le niveau de réalisation de ces objectifs.</li> <li>Les enseignants encouragent et soutiennent l'évaluation en tant qu'apprentissage afin d'encourager les élèves à prendre la responsabilité de leur propre apprentissage*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			

\*Indicateurs de pratiques très efficaces

### Norme III. Climat pédagogique : crée un climat pédagogique stimulant

NY = Pratique efficace pas encore démontrée  
 EP = Pratique efficace démontrée  
 HE = Pratique très efficace démontrée

Critère	NY	EP	HE
<b>1. Gestion de la classe</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enseignants créent un environnement d'apprentissage inclusif, sûr et stimulant pour tous les élèves.</li> <li>Les enseignants gèrent efficacement les comportements difficiles en classe.</li> <li>Les enseignants encouragent et aident les élèves à réguler et à contrôler leur propre comportement*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			
<b>2. Motivation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>À travers leur enthousiasme que leur procurent les matières qu'ils enseignent, les enseignants motivent les élèves à s'investir dans leur apprentissage.</li> <li>Les enseignants façonnent l'enthousiasme d'apprendre, créant ainsi un environnement pédagogique où les élèves sont d'eux-mêmes motivés à s'investir dans leur apprentissage*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			

\*Indicateurs de pratiques très efficaces

### Norme IV. Soutien éducatif : La politique en matière de soutien éducatif est mise en œuvre.

NY = Pratique efficace pas encore démontrée  
 EP = Pratique efficace démontrée  
 HE = Pratique très efficace démontrée

Critère	NY	EP	HE
<b>1. Identification</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les élèves ayant des besoins d'apprentissage spécifiques sont identifiés conformément aux lignes directrices de l'école.</li> <li>L'école dispose de processus clairs concernant l'organisation du soutien, y compris l'identification précoce (également des élèves doués et talentueux) et la communication avec les parties prenantes*.</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			
<b>2. Planification</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les PAG et PAI sont élaborés et mis en œuvre conformément à la politique de soutien éducatif des Écoles européennes.</li> <li>Les écoles ont mis en place des mécanismes de suivi de la mise en œuvre des PAG et des PAI.*</li> </ul>			
<b>Clarification :</b>			
<b>3. Formation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une formation est dispensée aux collègues impliqués dans le soutien éducatif.</li> <li>L'école a mis en place un programme de développement professionnel en matière de soutien éducatif pour l'ensemble du personnel de l'école*.</li> </ul>			



**Clarification :**

**4. Évaluation**

- L'école démontre comment elle évalue l'efficacité de son soutien éducatif.
- L'école a mis en œuvre des actions basées sur l'évaluation.\*

**Clarification :**

\*Indicateurs de pratiques très efficaces



## Annexe 6 : Format du rapport de suivi

### 4. Rapport de suivi sur la mise en œuvre des recommandations de l'inspection d'établissement

Nom de l'école :

Date du rapport :

#### 1. Participants

##### 1.1 Représentants de l'école

- 
- 
- 

##### 1.2 Membres du groupe directeur chargé des inspections d'établissement

- 
- 
- 

#### 2. Recommandations et actions de suivi

Recommandation	Actions prises par l'École	Commentaires du groupe directeur
Recommandation 1 :	- Description des mesures prises pour donner suite à cette recommandation et des résultats obtenus].	-
Recommandation 2 :		



<b>Recommandation 3 :</b>		
---------------------------	--	--

### **3. Observations générales**

#### *3.1 Progrès réalisés*

[Résumé des progrès globaux observés par le groupe directeur, mettant en évidence des exemples de meilleures pratiques mises en œuvre par l'école].

#### *3.2 Domaines d'amélioration*



## **Annexe 7 : Lignes directrices pour l'équipe d'inspection concernant l'inspection d'établissement**

1. Tous les inspecteurs et le représentant du directeur participent à l'inspection depuis la première réunion de présentation jusqu'à la réunion de feedback.
2. Avant la visite de l'école, les inspecteurs et le directeur doivent prendre connaissance des documents suivants : le formulaire d'auto-évaluation de l'école, le plan pédagogique annuel de l'école, le plan d'activité annuel, le précédent rapport d'inspection d'établissement et le rapport de suivi.
3. Dans l'école :
  - Toutes les observations et discussions sont confidentielles.
  - L'inspection d'établissement poursuit l'objectif d'évaluer l'enseignement et l'apprentissage au niveau de l'école, et non d'évaluer des enseignants individuels ou certaines matières.
  - Lorsqu'ils observent les leçons, les inspecteurs et le directeur doivent se comporter comme une mouche sur un mur. Ils n'interviennent pas dans le processus d'enseignement et d'apprentissage lors des visites de classe.
  - À la fin de la leçon, les membres de l'équipe d'inspection ne font aucun retour individuel à l'enseignant.
  - Les inspecteurs ne doivent pas prévoir d'autres activités dans l'école pendant l'inspection (par exemple, des réunions avec les enseignants nationaux, les parents, etc.).
4. L'équipe d'inspection ne discute pas des leçons ou de toute autre constatation en présence du personnel de l'école.
5. L'équipe donne un retour oral à la direction de l'école.



## Annexe 8 : Aperçu des observations de leçons

Nombre de leçons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
<i>Norme II. Résultat : promeut une bonne progression pour tous les élèves</i>																				
1. Structure de la leçon																				
2. Méthodes pédagogiques																				
3. Participation																				
4. Connaissances																				
5. Évaluation																				
<i>Norme III. Climat pédagogique : crée un climat pédagogique stimulant</i>																				
1. Gestion de la classe																				
2. Motivation																				

NY = pratique efficace pas encore démontrée, EP = pratique efficace démontrée ou HE = pratique très efficace démontrée

### Preuves que la pratique n'est pas encore efficace

### Preuves que la pratique est très efficace



## **Annexe 9 : Liste des documents pertinents**

Les indicateurs évalués dans le rapport d'inspection sont basé sur les documents listés ci-dessous.

### **Normes d'enseignement**

- Réf. : 2023-01-D-32 : Évaluation des enseignants détachés et chargés de cours dans les Écoles européennes

### **Évaluation**

- Réf. : 2011-01-D-61 : Politique d'évaluation dans les Écoles européennes

### **Planification pédagogique commune et harmonisée et enregistrement individuel du matériel couvert**

- Réf. : 2014-03-D-14 : Règlement général des Écoles européennes (article 26)
- Réf. : 2022-01-D-50 : Harmonisation de la planification pédagogique des Ecoles européennes entre les cycles maternel, primaire et secondaire

### **Soutien éducatif**

- Réf. : 2012-05-D-14 : Politique en matière d'Offre de Soutien éducatif et d'Education inclusive dans les Écoles européennes
- Réf. : 2012-05-D-15 : Offre de Soutien éducatif et d'Éducation inclusive dans les Écoles européennes - document procédural
- Réf.: 2019-12-D-39: Profil du personnel enseignant impliqué dans le Soutien éducatif et Lignes directrices relatives à leur nomination et à leur recrutement

## Annexe 10 : Calendrier provisoire - Aperçu de la planification des inspections d'établissement

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Alicante	Novembre		Octobre-novembre		Octobre-novembre		
Bergen	Mars		Mars-Avril		Mars-mai		
Bruxelles I + Berkendael		Mars		Avril-mai		Mars-mai	
Bruxelles II + Evere		20-24 avril		Mars-mai			
Bruxelles III		Avril		Mars-Avril		Mars-mai	
Bruxelles IV		Novembre			Mars-avril	Octobre-novembre	
Francfort	Octobre-novembre		Octobre-novembre				
Karlsruhe	Octobre-novembre		Octobre-novembre				
Luxembourg I	Mai		Avril-mai		Mars-mai		
Luxembourg II	Mai		Mai	Octobre-Novembre			Mars-mai
Mol		18-22 mai		Mars-mai			
Munich		16-20 novembre		Octobre-novembre			
Varèse	Mars		Mars		Avril-mai		Mars-mai

	Réunion de suivi
	Inspection d'établissement